

Bouteille de 500 ml

COMMERCIAL

PROMALIN*SL
RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES

Solution

PRINCIPE ACTIF :

6-Benzyladénine 1,8 % (P/P)
Gibbérellines A₄A₇ 1,8 % (P/P)

Conserver à des températures inférieures à 23 °C

NO. D'HOMOLOGATION 16636
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

Déclarant :
Valent BioSciences LLC
870 Technology Way
Libertyville, IL 60048
É.-U.

Agent canadien :
Valent Canada, Inc.
3-728 Victoria Road South
Guelph, Ontario, N1L 1C6
Canada

Contenu net : 500 ml

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : Cause une irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Nocif en cas d'ingestion.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis consultez Valent BioSciences.

- Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des souliers et des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial lors des opérations de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation.
- Ne pas retourner ou permettre l'accès dans les zones traitées, jusqu'à 12 heures après l'application.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- Ne pas appliquer directement sur les habitats aquatiques (comme les lacs, les rivières, , les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, réservoirs ou les terres humides) et les habitats estuariens ou marins. Ne pas contaminer les habitats aquatiques ci-dessus lors du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

carton

COMMERCIAL

PROMALIN*SL
RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES

Solution

PRINCIPE ACTIF :

6-Benzyladénine..... 1,8 % (P/P)

Gibbérellines A₄A₇..... 1,8 % (P/P)

Conserver à des températures inférieures à 23 °C

NO. D'HOMOLOGATION 16636
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

Déclarant :
Valent BioSciences LLC
870 Technology Way
Libertyville, IL 60048
É.-U.

Agent canadien :
Valent Canada, Inc.
3-728 Victoria Road South
Guelph, Ontario N1L 1C6
Canada

Contenu net : 10 X 500 ml

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : Cause une irritation des yeux. Éviter le contact avec les yeux. Nocif en cas d'ingestion.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis consultez Valent BioSciences.

- Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des souliers et des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial lors des opérations de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation.
- Ne pas retourner ou permettre l'accès dans les zones traitées jusqu'à 12 heures après l'application.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- Ne pas appliquer directement sur les habitats aquatiques (comme les lacs, les rivières, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs ou les terres humides) et les habitats estuariens ou marins. Ne pas contaminer les habitats aquatiques ci-dessus lors du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

COMMERCIAL

PROMALIN* SL
RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES

Solution

PRINCIPE ACTIF :

6-Benzyladénine 1,8 % (P/P)
Gibbérellines A₄A₇ 1,8 % (P/P)

Conserver à des températures inférieures à 23 °C

NO. D'HOMOLOGATION 16636 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

Déclarant :
Valent BioSciences LLC
870 Technology Way
Libertyville, IL 60048
É.-U.

Agent canadien :
Valent Canada, Inc.
3-728 Victoria Road South
Guelph, Ontario N1L 1C6
Canada

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : Cause une irritation des yeux. Éviter le contact avec les yeux. Nocif en cas d'ingestion.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis consultez Valent BioSciences.

- Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des souliers et des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial lors des opérations de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation.
- Ne pas retourner ou permettre l'accès dans les zones traitées, jusqu'à 12 heures après l'application.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- Ne pas appliquer directement sur les habitats aquatiques (comme les lacs, les rivières, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs ou les terres humides) et les habitats estuariens ou marins. Ne pas contaminer les habitats aquatiques ci-dessus lors du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Le régulateur de croissance des plantes Promalin SL convient à la culture des pommiers, des poiriers et des cerisiers non en production. Appliqué conformément aux directives de l'étiquette sur un arbre sain, bien géré et dans des conditions météorologiques favorables (voir les Directives générales), le régulateur de croissance des plantes Promalin SL offre le ou les avantages suivants chez certaines variétés :

POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FRUITS

1. Améliore la forme des pommes par l'élongation du fruit et le développement de lobes de calice plus proéminents (« conformation idéale »). Ces effets souhaitables seront plus évidents avec les années quand la conformation idéale naturelle est limitée.
2. Accroît la taille et le poids du fruit chez la plupart des variétés de pommes. Dans certaines conditions environnementales, un éclaircissage des fruits peut se produire.
3. Réduit le roussissement des pommes.
4. Accroît la nouaison (mise à fruits) après un gel.
5. Accroît la nouaison chez certaines variétés de poires dont la mise à fruits est généralement faible

POUR LA RAMIFICATION LATÉRALE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ARBRE

1. Favorise le débourrement des bourgeons latéraux et la croissance de nouvelles branches (ramification), et améliore l'angle des branches chez les pommiers élevés en pépinière et les jeunes arbres de la plupart des variétés de pommes. Cet effet produit une meilleure architecture du pommier pour des récoltes hâtives.

2. Favorise le débourrement des bourgeons latéraux et la croissance de nouvelles branches, et améliore l'angle des branches chez la plupart des variétés de poiriers et cerisiers européens non en production, dont ceux élevés en pépinière. Cet effet produit une meilleure architecture de l'arbre pour des récoltes hâtives.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation de quelque type que ce soit.
- Lorsqu'une série de dilutions sont indiquées, utiliser la concentration et le volume de pulvérisation spécifiés par votre spécialiste local en agriculture de Valent Canada, Inc. (519-767-9262).
- Pour une efficacité optimale, effectuer une pulvérisation en profondeur. Toutes les parties de la plante doivent être couvertes sans quoi le résultat espéré ne se produira pas. Sur les arbres non en production, diriger environ 85 % du volume de pulvérisation dans les deux tiers supérieurs.
- Application au moyen d'un pulvérisateur à air: Ne pas orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l'alimentation des buses dirigées vers l'extérieur lorsqu'on pulvérise à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement telle que mesurée à l'extérieur de cette zone, du côté exposé du vent.
- Ne pas appliquer le produit par voie aérienne.
- Respecter un délai d'attente avant la récolte minimum de 28 jours après le traitement.
- Les applications du régulateur de croissance des plantes Promalin SL effectuées dans des conditions de séchage ralenti (températures tièdes à fraîches, humidité relative moyenne à élevée, et absence de vent) accroîtront l'absorption par la plante, augmentant ainsi l'efficacité. Il est recommandé d'effectuer l'application la nuit, car le jour est peu propice aux conditions de séchage ralenti.
- Ne pas appliquer le régulateur de croissance des plantes Promalin SL lorsque la température de l'air est inférieure au point de congélation ou supérieur à 32 °C.

- Pour des résultats optimaux, s'assurer que le pH de l'eau est presque neutre (pH de 7) et toujours inférieur à un pH de 8,5.
- La pluie ou l'arrosage sur frondaison dans les 6 heures suivant la pulvérisation réduira l'action du régulateur de croissance des plantes Promalin SL.
- **Compatibilité:** Les instructions d'application du régulateur de croissance des plantes Promalin SL ne concernent que le produit seul. Il n'y a pas de données disponibles sur la compatibilité du régulateur de croissance des plantes Promalin SL avec les autres composés agricoles. Valent BioSciences LLC décline toute responsabilité en cas de résultats imprévus attribuables au mélange du régulateur de croissance des plantes Promalin SL avec d'autres produits dans un réservoir.
- **Mélange:** Ajouter la quantité requise de régulateur de croissance des plantes Promalin SL dans un réservoir de pulvérisation à moitié rempli d'eau. Agiter tandis que le volume total d'eau augmente au niveau requis. Ne préparer une nouvelle solution que dans un réservoir de pulvérisation vide et propre, et utiliser le mélange dans les 24 heures. Éliminer toute solution inutilisée conformément aux lois municipales, provinciales et fédérales.

DIRECTIVES D'APPLICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE FRUITS

Taux et moment de la pulvérisation

1. Application simple pour une conformation et une taille améliorées des pommes:

Effectuer une application unique de 1,2 à 2,3 L de régulateur de croissance des plantes Promalin SL par hectare, du début de la floraison de la fleur centrale jusqu'aux premiers stades de la chute des pétales des fleurs latérales.

2. Application double pour une conformation et une taille améliorées des pommes:

Lorsque la floraison se prolonge, deux applications donnent de meilleurs résultats. Effectuer la première application de 0,6 à 1,2 L de régulateur de croissance des plantes Promalin SL par hectare au début de la période de floraison, depuis l'ouverture de la fleur centrale jusqu'aux premiers stades de la chute des pétales des fleurs latérales. Effectuer la seconde application de 0,6 à 1,2 L de régulateur de croissance des plantes Promalin SL par hectare 3 à 21 jours plus tard ou lorsque le reste de la cime entre en floraison. Ne pas dépasser le taux maximum indiqué de 2,3 L par hectare pour les pulvérisations combinées.

3. Réduction du roussissement des pommes:

Effectuer un maximum de quatre applications de 250 à 500 ml de régulateur de croissance des plantes Promalin SL par hectare à des intervalles de 7 à 12 jours commençant entre la pleine floraison et la chute des pétales. Des applications anticipées, des intervalles plus rapprochés et des taux plus élevés sont recommandés lorsque les conditions de roussissement sont sévères (temps froids et pluvieux prolongés durant la floraison).

4. Pour accroître la mise à fruits des pommiers après un gel:

Effectuer une seule application de 1,2 à 2,3 L de régulateur de croissance des plantes Promalin SL par hectare. Appliquer dans les 24 heures suivant le gel lorsque la plus grande part du verger se trouve entre le début de la floraison et la pleine floraison. Ne pas appliquer sur un feuillage, des fleurs ou des fruits en développement gelés. Laisser les arbres dégeler complètement avant l'application. Ne pas utiliser un surfactant.

5. Pour accroître la mise à fruits des poiriers:

Effectuer un maximum de deux applications de 250 ml de régulateur de croissance des plantes Promalin SL par hectare, la première lorsque 10 à 30 % des fleurs sont ouvertes sur le vieux bois et la deuxième entre la pleine floraison et la chute des pétales.

Volume de pulvérisation

Appliquer le régulateur de croissance des plantes Promalin SL dans une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture en profondeur mais non excessive. Ajuster le volume d'eau en fonction de la taille des arbres et de leur espacement. Un volume de pulvérisation de 500 à 1500 L par hectare (en temps normal 1000 L/ha) convient à la plupart des vergers. Un volume de pulvérisation excessif entraînant un ruissellement est reconnu pour réduire la performance du produit.

MODE D'APPLICATION POUR LA RAMIFICATION LATÉRALE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ARBRE

Taux et moment de la pulvérisation

1. Application pour la ramification:

Une seule application foliaire de régulateur de croissance des plantes Promalin SL ou une application locale de peinture au latex et régulateur de croissance des plantes Promalin SL sur les pommiers, poiriers non en production et cerisiers non en production, y compris les jeunes arbres élevés en pépinière, pour favoriser le débourrement des bourgeons latéraux et la croissance de nouvelles branches, améliore l'angle des branches et produit une meilleure architecture de l'arbre pour des récoltes hâtives.

Tableau 1 -- Applications foliaires

Culture	Taux	Moment
Pommiers (Pépinière et verger)	125 à 500 ppm ¹ (62,5 à 250 ml de régulateur de croissance des plantes Promalin SL à tous les 10 L de solution de pulvérisation) ²	Pour les vergers (pommiers et poiriers non en production), appliquer à 2,5 à 7,6 cm (1 à 3 po) des nouvelles pousses terminales.
Poiriers non en production (Pépinière et verger)	250 à 1 000 ppm (125 à 500 ml de régulateur de croissance Promalin SL à tous les 10 L de solution de pulvérisation)	Pour les pépinières (pommiers, poiriers et cerisiers non en production), traiter une fois que les arbres ont atteint une hauteur terminale à laquelle la ramification est voulue.
Cerisiers non en production (Pépinière seulement)	250 à 1 000 ppm (125 à 500 ml de régulateur de croissance des plantes Promalin SL à tous les 10 L de solution de pulvérisation)	

¹ partie par million

² Ne pas dépasser 2000 ml par hectare.

Tableau 2 -- Applications de latex

Culture	Taux	Moment
Pommiers (Pépinière et verger)	100 à 165,6 ml de régulateur de croissance des plantes Promalin SL à tous les 500 ml de peinture au latex	Appliquer au printemps lorsque les bourgeons terminaux commencent à enfler mais avant que les tiges émergent.
Cerisiers non en production (Verger seulement)		

REMARQUE : Ne pas appliquer le mélange de peinture au latex et de régulateur de croissance des plantes Promalin SL une fois les bourgeons ouverts. L'application après l'ouverture des bourgeons est connue pour blesser l'extrémité des jeunes tiges tendres et nuire à leur croissance au lieu de la favoriser.

REMARQUE : Appliquer uniformément le mélange de peinture au latex et de régulateur de croissance des plantes Promalin SL avec un pinceau ou une éponge de manière à bien couvrir la surface de l'écorce. Limiter l'application uniquement au bois âgé d'un an.

REMARQUE : Quelle que soit l'application de régulateur de croissance des plantes Promalin SL à des poiriers ou cerisiers non en production, elle ne doit pas avoir lieu moins d'un an avant la première récolte anticipée de fruits.

MODE D'EMPLOI SUR LES LYS (PLEINE TERRE ET EN SERRE)

Le régulateur de croissance des plantes Promalin SL peut être appliqué sur les lys pour réduire leur jaunissement et la nécrose des feuilles inférieures, et ralentir la sénescence des fleurs. Le jaunissement graduel des feuilles commence habituellement à l'approche du stade visible du bourgeonnement. Le jaunissement rapide du feuillage peut être dramatique lorsqu'il survient après la récolte des plantes matures juste avant leur vente. Utilisé de façon préventive, le régulateur de croissance des plantes Promalin SL peut inhiber les deux types de jaunissement des feuilles chez le lys de Pâques le lys hybride LA. De plus, une application de régulateur de croissance des plantes Promalin SL sur les boutons de fleur s'avère à retarder la sénescence de la fleur, un effet secondaire résultant de l'application de gibbérelline sur les lys.

Utiliser un matériel de pulvérisation standard pour l'application. Éviter d'utiliser une pression trop élevée pouvant causer la « brumisation » des particules pulvérisées. Ces particules très fines peuvent se déposer sur le feuillage immature et contribuer à une élongation indésirable de la tige. Pour une efficacité optimale, la pulvérisation doit se faire en profondeur, car seules les parties de la plante couvertes de solution seront protégées contre le jaunissement du feuillage.

Les feuilles ou parties de feuilles non enduites de régulateur de croissance des plantes Promalin SL ne seront pas protégées contre la chlorose.

L'efficacité de la dose de régulateur de croissance des plantes Promalin SL dépend fortement du volume d'application. La réaction de la plante peut varier selon l'application du taux à différents volumes de pulvérisation. L'uniformité de la solution de pulvérisation est également importante. **Pour les applications foliaires, appliquer uniformément 1,9 L de solution préparée sur une superficie de 10 m².** Lors de l'application dirigée sur les lys, appliquer suffisamment de solution pour bien couvrir les feuilles inférieures mais pas plus de 15 ml de solution préparée par plante, car le régulateur de croissance des plantes Promalin SL appliqué sur le sol contribuera à une élongation indésirable de la tige.

Il est possible que la plante réagisse différemment au régulateur de croissance des plantes Promalin SL en raison des différences de ses surfaces, de l'orientation de son feuillage et de sa structure. Des températures extrêmes peuvent aussi influencer la réaction de la plante au régulateur de croissance des plantes Promalin SL. Il est recommandé d'appliquer le régulateur de croissance des plantes Promalin SL le matin ou à la fin de l'après-midi ou lorsque les plantes ne subissent aucun stress environnemental.

Éviter le contact direct de la solution sur les feuilles immatures. **La pulvérisation de solution sur des feuilles immatures peut induire une élongation indésirable de la tige.**

MODE D'EMPLOI

Hôtes : Hybrides du lys oriental, asiatique, asiflorum

Lys de Pâques forcé

Taux (ai/unité de surface) : 50 à 100 ppm

Régulateur de croissance des plantes Promalin SL + 0,1 % Tween 20

25 à 100 ppm

Régulateur de croissance des plantes Promalin SL + 0,1 % Tween 20

Application :

Appliquer de 50 à 100 ppm sous forme de pulvérisation foliaire sur tous les plants de lys orientaux, asiatiques et asiflorum au stade du bouton floral et un jour avant le rangement au frais pour réduire le jaunissement du feuillage et retarder la sénescence des fleurs après la période de refroidissement; une seule application.

Appliquer 25 à 100 ppm sur le feuillage des lys de Pâques forcés au stade du bouton floral pour réduire le jaunissement du feuillage; une seule application. **Diriger l'application vers les feuilles inférieures. L'application sur des feuilles immatures peut conduire à une élongation indésirable de la tige.**

Tableau de conversion des taux

Quantités (en ml) de RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES PROMALIN SL nécessaires pour la concentration finale dans l'eau

Volume total de pulvérisation	Solution de 125 ppm	Solution de 250 ppm	Solution de 500 ppm	Solution de 1000 ppm
10 L	62,5	125	250	500